

FORMULAIRE DE DECLARATION DE LA MASSE SALARIALE 2022

Nom du réseau :

Comprenant les structures (crèches et garderies) suivantes :

.....
.....

Se baser sur le décompte final 2022 Interfaje, sans mentionner les charges sociales :

Personnel soumis à la CCT, selon art. 2

Direction pédagogique :CHF

Educatif/pédagogique (yc auxiliaire) :CHF

Administration :CHF

Autres :CHF

Remboursement sur salaire (APG,...) :CHF

Personnel non-soumis à la CCT, selon art. 2

Salaire des apprentis et stagiaires :CHF

Salaire du personnel remplaçant engagé
pour moins de 3 mois :CHF

Total du personnel soumis à la contribution :CHF

A des fins de statistiques, nous vous prions de nous communiquer le nombre de collaborateurs soumis à la CCT par genre :

Nombre de femmes : **Nombre d'hommes :**

Information pour l'année 2023

Modalités de paiement de la contribution : deux acomptes semestriels en avril et en novembre.

Si vous deviez avoir une modification de la masse salariale 2023 significative, nous vous prions de nous le communiquer. Dans le cas contraire, le calcul des acomptes 2023 se fera sur la base des montants effectifs déclarés pour 2022.

Augmentation significative ou diminution significative de la masse salariale en 2023 :

CHF



Lieu : Date :

Timbre de l'établissement :

Signature de la personne ayant rempli ce décompte :

Coordonnées de la personne ayant rempli ce décompte :

.....

Adresse mail de la personne ayant rempli ce décompte :

.....

Adresse mail de la direction :

.....

Nous vous prions de renvoyer ce formulaire dûment rempli d'ici au 13 février 2023 :

- A l'adresse postale suivante : CPP Enfance
A l'att. de Mme Hanhardt Redondo
CP 1215, 1001 Lausanne

- Ou par e-mail à : secretariat@cpenfance-vaud.ch